



Les actionnaires de Tetra Bio-Pharma approuvent l'acquisition de Panag Pharma

Cette transaction marque un autre jalon important pour l'entreprise.

Ottawa (Ontario), le 18 avril 2019 (GLOBE NEWSWIRE) – Tetra Bio-Pharma Inc. (« **Tetra** » ou la « **Société** ») (TSX-V : TBP) (OTCQB : TBPMF) est heureuse d'annoncer qu'à l'occasion d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue aujourd'hui, ceux-ci ont adopté une résolution ordinaire (la « **résolution** ») approuvant l'acquisition déjà annoncée de Panag Pharma Inc. (« **Panag** ») ainsi que les mesures accélératrices. La transaction a été acceptée telle qu'elle est décrite en détail dans la circulaire d'information que la direction a envoyée aux actionnaires de la Société en vue de l'assemblée (la « **transaction proposée** »). La transaction proposée a été annoncée le 30 janvier 2019.

Panag est une entreprise canadienne de sciences de la vie qui conçoit des préparations à base de cannabinoïdes novatrices pour le traitement de la douleur et de l'inflammation. De concert avec elle, Tetra a mené plusieurs études précliniques ayant abouti à la sélection des principales préparations qui permettront de traiter la douleur ophtalmique et les troubles inflammatoires.

Guy Chamberland, chef de la direction et conseiller scientifique en chef de Tetra, se réjouit de la transaction : « Nous sommes très heureux de bientôt accueillir Panag dans la famille Tetra. Nous travaillons avec elle depuis plus d'un an, et en joignant nos forces, nous aurons un solide portefeuille de produits dérivés de cannabinoïdes qui pourront entrer dans la confection de médicaments sur ordonnance ou en vente libre ».

La résolution devait être approuvée à la majorité simple (50 % plus un) des votes dûment exprimés par les actionnaires désintéressés présents à l'assemblée ou représentés par procuration. Par conséquent, les votes associés aux actions ordinaires détenues par Bill Cheliak, actionnaire de Panag et partie non indépendante de Tetra en vertu des règles de la Bourse de croissance TSX (« TSXV »), n'ont pas été comptabilisés dans le vote d'approbation. Les détenteurs d'environ 31.98% des actions ordinaires d'actionnaires désintéressés étaient présents à l'assemblée ou représentés par procuration, et 99.79% de ces voix ont appuyé la résolution.

La conclusion de la transaction proposée demeure sujette à plusieurs conditions, y compris l'approbation par la Bourse de croissance TSX et d'autres conditions

habituellement rattachées à ce type de transaction. La clôture devrait survenir au plus tard le 30 avril 2019.

À propos de Tetra Bio-Pharma

Tetra Bio-Pharma (TSX-V : TBP) (OTCQB : TBPMF) est un chef de file biopharmaceutique dans la recherche et l'élaboration de médicaments à base de cannabinoïdes qui mène un essai clinique autorisé par Santé Canada et évalué par la FDA dans le but d'offrir des médicaments sur ordonnance et traitements novateurs aux patients et à leurs fournisseurs de soins de santé. La société a plusieurs filiales qui participent à la mise en place d'un portefeuille avancé et grandissant de produits biopharmaceutiques, de santé naturelle et de médecine vétérinaire contenant des cannabinoïdes et d'autres éléments provenant de plantes médicinales. Gardant les patients au cœur de son travail, Tetra Bio-Pharma cherche à fournir la validation scientifique rigoureuse et les données sur la sécurité requises pour l'inclusion dans l'industrie biopharmaceutique existante par les organismes de réglementation, les médecins et les assureurs.

Pour plus d'information, visiter : www.tetrabiopharma.com.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs

Certaines déclarations dans ce communiqué de presse peuvent contenir des informations prospectives. Toutes les déclarations, autres que les faits historiques, portant sur des activités, des événements ou des développements que la Société estime, prévoit ou prévoit avoir ou survenir (y compris, sans limitation, les déclarations d'acquisitions et de financements potentiels) sont des déclarations prospectives. Les énoncés prospectifs sont généralement identifiables au moyen des mots « peut », « volonté », « devrait », « continuer », « prévoir », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « planifier » ou « projet » ou le négatif de ces mots ou d'autres variantes de ces mots ou terminologie comparable. Les déclarations prospectives sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la capacité de la société de contrôler ou de prédire, et susceptibles d'entraîner une différence substantielle entre les résultats réels de la société et ceux présentés dans les déclarations prévisionnelles. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats ou les événements réels et les attentes actuelles, mentionnons, entre autres, l'incapacité de la société à obtenir un financement suffisant pour exécuter son plan d'affaires; la compétition; la réglementation et les coûts et délais anticipés et imprévus, le succès des stratégies de recherche et développement de la société, incluant le succès de CAUMZ et de ses autres médicaments potentiels, l'applicabilité des découvertes, l'achèvement réussi et opportun et les incertitudes liées

au processus réglementaire, le calendrier des essais cliniques, le calendrier et les résultats des décisions en matière de réglementation ou de propriété intellectuelle et des autres risques divulgués dans le dossier de divulgation publique de la société soumis auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes. Bien que la société ait tenté d'identifier des facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence substantielle entre les résultats ou événements réels et ceux décrits dans les déclarations prospectives, d'autres facteurs peuvent entraîner des résultats ou des événements qui seront différents des prévisions, des anticipations, prévisions ou estimations. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Bien qu'aucune documentation définitive n'ait encore été signée par les parties et que rien ne garantit que ces documents soient signés. Les énoncés prospectifs inclus dans le présent communiqué de presse sont en date du présent communiqué de presse et la Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ces énoncés prospectifs pour refléter de nouvelles informations, des événements ultérieurs ou autres législations à moins d'y être contraints par la loi sur les valeurs mobilières.

Tetra Bio-Pharma

Bernard Lessard, MBA, CPA, CMA

Chef de la direction financière

438 899-7575

bernard.lessard@tetrabiopharma.com

Investisseur

MaisonBrison

Pierre Boucher, CPA, CMA

Associé, Vice-président directeur

514 731-0000, poste 237

Investors@tetrabiopharma.com

Médias

energi RP

Carol Levine, ARP, fellow SCRP

Directrice

514 288-8500, poste 226

Carol.levine@energipr.com



Source : Tetra Bio-Pharma Inc.

